



## NORMES

Les normes sont des textes de références nationaux, européens ou internationaux. Elles visent à garantir la qualité des produits (dimensions, exigences de performance, usage appropriés etc...), la sécurité des utilisateurs, mais aussi certains principes de management.

### ISO 9001

Elle récompense les entreprises répondant aux 7 principes de management de la qualité :

orientation client, leadership, implication du personnel, approche processus, amélioration continue, prise de décision fondée sur des preuves, management

## DÉCRETS

Les décrets s'appuient sur les critères de fabrication imposés par les normes et portent sur la sécurité des utilisateurs. Les produits visés par les décrets doivent impérativement y être conformes.

- Décret 96-333 : décret français concernant les marchepieds, les escabeaux, les échelles
- Décret 2004-924 : décret relatif aux plateformes de travail

Les décrets s'appuient sur les critères de fabrication imposés par les normes et portent sur la sécurité des utilisateurs. Les produits visés par les

## CONDITIONS DE GARANTIES

Les marchandises sont garanties contre tous défauts de fabrication et pour la durée indiquée sur les catalogues et/ou packaging et tarifs en vigueur au jour de la commande. En cas de défectuosité ou de vices cachés, la garantie est limitée au remplacement de tout élément reconnu défectueux, sauf aux pièces plastiques présentes sur le produit et aux articulations qui le composent.

Conservez précieusement votre preuve d'achat (facture ou bon de livraison) car elle vous

des relations avec les



Tous nos sites de

décrets doivent  
impérativement y être  
conformes.

sera réclamée pour  
l'application de la  
garantie. Les

productions sont  
certifiés ISO 9001.

### **EN 131, EN 14183, NF E 85-200 et PIRL 93 353**

Chaque solution  
d'accès en hauteur  
Artub est conforme  
aux normes relatives à  
sa catégorie de produit

- Norme européenne **EN 131** :  
EN 131-1-2-3 : escabeaux  
et échelles  
EN 131-4 : échelles  
pliantes articulées  
EN 131-6 : échelles  
télescopiques
- Norme européenne **EN 14183** relative aux  
marchepieds
- Norme française **NF E 85-200** pour  
les échafaudages  
domestiques
- Norme française **PIRL 93 353**  
concernant les  
Plateformes  
Individuelles

- Décret 96-333 :  
décret français  
concernant les  
marchepieds, les  
escabeaux, les  
échelles
- Décret 2004-924 :  
décret relatif aux  
plateformes de  
travail

interventions au titre  
de la garantie ne  
sauraient prolonger la  
durée de celle-ci. La  
prise en charge au titre  
de la garantie implique  
au préalable le retour  
du produit ou de  
l'élément défectueux  
au vendeur, aux frais  
de l'acheteur. La prise  
en charge sera  
effective après  
diagnostic d'Artub  
confirmant la  
défectuosité du  
produit. En cas de  
réclamation, l'acheteur  
n'aura en aucun cas le  
droit de retarder le  
paiement, ni d'opérer  
une déduction sur les  
sommes dues. Pour  
pouvoir bénéficier de  
la garantie, le produit  
doit avoir été utilisé  
dans le cadre d'un  
usage normal et privé  
et en aucun cas dans  
le cadre d'un usage  
professionnel ou  
associatif (sauf  
produits de classe  
professionnelle).